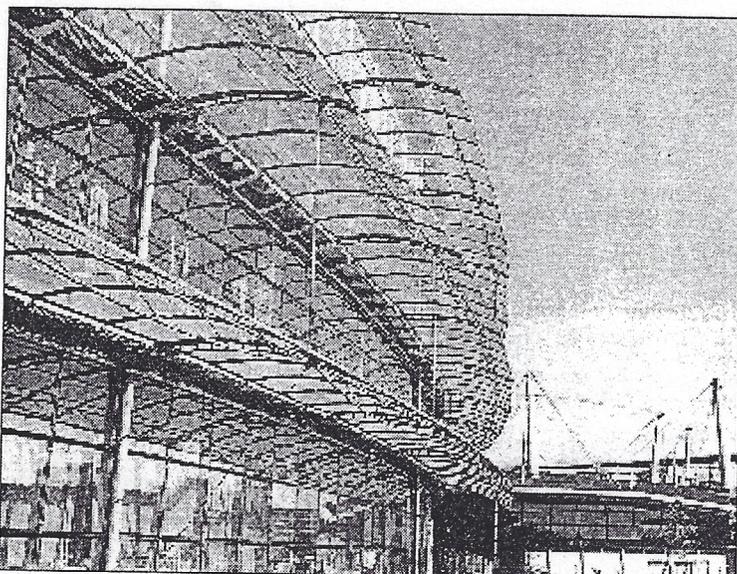


LA POLOGNE FAIT SON ENTREE A LA CITE SCOLAIRE INTERNATIONALE

Inaugurée par Slawomir Czarlewski, consul général de la République de Pologne, et Ivan Delbarre, proviseur de la cité scolaire internationale, la section internationale polonaise est l'aboutissement logique du travail accompli depuis quatre ans au sein de l'Institut de langue et de civilisation polonaises.



(© Georges Eysauller)

Joanna Bonnard, polonaise d'origine, française par son mariage, est un petit bout de femme qui, derrière une timidité et une modestie naturelles, cache des années de travail au

sein de l'Institut de langue et de civilisation polonaises.

Créé en 1991, avec le concours du consulat général de Pologne à Lyon et de l'association Polonium, cet institut chapeaute aujourd'hui l'école polonaise qui accueille, tous les samedis, des enfants polonais ou franco-polonais de niveaux débutant

(7 à 12 ans), primaire, collège et lycée (préparation aux épreuves de langue polonaise, option du baccalauréat français). L'école a, depuis 1993, une antenne grenobloise.

Il s'agit pour tous ces jeunes de renouer avec leur culture d'origine, au travers de la langue.

bien sûr, mais aussi de la littérature, de l'histoire, de la géographie et de la culture musicale.

Les plus petits (3 à 6 ans) peuvent aussi retrouver leurs racines, grâce à une section maternelle fonctionnant le mercredi, qui fait la part belle à la lecture, à l'animation théâtrale, aux activités musicales et plastiques, et aux jeux.

Depuis le 30 août dernier, la culture polonaise a donc fait son entrée à la cité scolaire internationale de Gerland. L'aboutissement logique de la volonté « d'ouverture, d'enrichissement mutuel » prônée par Joanna Bonnard.

La section internationale polonaise, implantée au sein des collèges et lycées (en attendant le primaire) regroupe cette année une quinzaine d'élèves, un chiffre qui devrait doubler ou tripler dès la rentrée prochaine, espère Ivan Delbarre, le proviseur de la Cité scolaire internationale.

Au total, ce sont aujourd'hui quelque 120 enfants et adolescents qui suivent les enseignements dispensés par la dizaine d'intervenants de l'Institut de langue et de civilisation polonaise. (Rens. : consulat général de Pologne, tél. 78.93.14.85.)

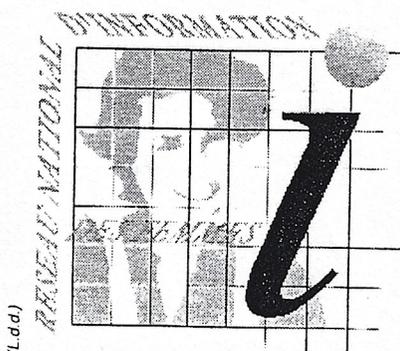
Fabien RIVIER

2 000 A 3000 « POLYONNAIS »

Double nationalité, obligation dans les années 50-60 de renoncer à la nationalité polonaise pour pouvoir rester en France, mariages mixtes : tous ces facteurs font qu'il est difficile d'établir un recensement précis de la communauté polono-lyonnaise (« polyonnaise », oserait-on écrire), explique Piotr Adamiuk, vice-consul de Pologne, qui risque tout de même un chiffre, ou plutôt une fourchette allant de 2 000 à 3 000 personnes.

Issue notamment des vagues d'immigration des années 30 et 80, cette communauté est d'ailleurs invitée à participer aux élections présidentielles polonaises, qui se déroulent dimanche prochain 5 novembre. La loi électorale permet effectivement aux citoyens polonais résidant à l'étranger d'exprimer leur vote.

En France, quatre bureaux de vote seront constitués auprès des consulats polonais à Paris, Lyon, Lille et Strasbourg. A Lyon, le bureau de vote (au consulat général de Pologne, 79 rue Crillon, Lyon 6^e, tél. 78.93.14.85) sera ouvert de 6 heures à 20 heures.



(L.d.d)

C.I.F. DU RHONE :

1975-1995 : le C.I.F. du Rhône (centre d'information des femmes) a vingt ans. Vingt ans au service des femmes et de leur famille, qui ont vu l'association changer d'échelle et déployer ses actions d'insertion professionnelle.

La cérémonie d'anniversaire du centre d'information des femmes du Rhône a réuni dans les salons de la préfecture du Rhône de très nombreuses et nombreux participants au premier rang desquels Laurence d'Ouille, déléguée régionale aux droits des femmes, et Louis Véricel, vice-président du conseil général du Rhône. Ce fut pour Odile Besset, la présidente, et pour Katy Coupat, la directrice, l'occasion de dresser le bilan de vingt ans d'action pour l'information des femmes dans les secteurs juridique, social et professionnel.

« Lorsque prennent fin les Etats généraux de la femme, réunis à Versailles en 1970, les congressistes concluent à l'existence d'avancées formelles dans la reconnaissance de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes, à la nécessité de poursuivre leur action pour les développer et, aussi, à la totale sous-information au quotidien de celles auxquelles ces progrès devaient bénéficier », rappelait Odile Besset. Deux ans après la naissance du premier centre d'information des femmes à Paris, celui de Lyon faisait de timides premiers pas